



N° de résolution
ou annotation

R-2023-07-153

Séance ordinaire du
7 août 2023

Quorum

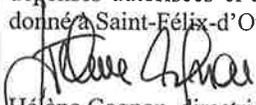
Mot de bienvenue et
constat du quorum

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 4 juillet 2023.


Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

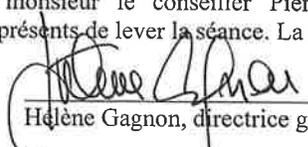
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 7 août 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Sont absents : Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Adjudication pour l'achat de sable tamisé et livré
 - 3.2 Avis de motion – Règlement 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
 - 3.3 Projet de Règlement 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
 - 3.4 Adjudication pour la conception et la mise en place d'une installation septique
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Dépôt des Règlements 370-19 et 403-23 de la municipalité de Labrecque concernant la conduite sécuritaire et la protection de l'Environnement du Lac Labrecque



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

- 9.2 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE
9.3 Programme d'aide à la voirie locale PPA-ES

10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 1- Achat du terrain 6 013 249
2- Motion de félicitations pour les bénévoles du Comité de développement

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE SABLE TAMISÉ ET LIVRÉ

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'achat de sable tamisé et livré :

Voici les résultats des soumissions reçues :

Entreprises	Prix taxes incluses
Calida Inc.	20 638,01 \$ 17,95 \$ la tonne
Robin Potvin Inc.	15 521,62 \$ 13,50 \$ la tonne

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Robin Potvin Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Robin Potvin Inc.

3.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 329-2023 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing que le règlement numéro 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis sera déposé lors d'une prochaine séance.

3.3 PROJET DE RÈGLEMENT 329-2023 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet de Règlement 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3.4 ADJUDICATION POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Considérant que l'installation septique du 120 Sentier Otis s'est avérée polluante lors d'une vérification faite par la municipalité;

Considérant que le propriétaire a négligé de procéder au correctif dans les délais



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

prescrits par la Loi;

Considérant que les travaux seront exécutés par la municipalité et que les frais seront imputés au propriétaire sur son compte de taxes;

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour la conception et la mise en place d'une installation septique;

Voici le résultat de la soumission reçue :

Entreprise	Prix taxes incluses
Robin Potvin Inc.	14 831,78 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Robin Potvin Inc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Robin Potvin Inc.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de juillet 2023, 26 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 200 100,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Bâtiment /équipement complémentaire	5 000,00 \$	30,00 \$
6	Bâtiment complémentaire	25 100,00 \$	120,00 \$
2	Ouvrage de captage d'eau	24 000,00 \$	1 035,00 \$
1	Certificat d'occupation	0,00 \$	10,00 \$
2	Intervention touchant les rives et le littoral	3 000,00 \$	40,00 \$
4	Installation septique	42 000,00 \$	2 100,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	50 000,00 \$	50,00 \$
5	Réparation, rénovation	26 000,00 \$	125,00 \$
2	Transformation, agrandissement	25 000,00 \$	50,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	60,00 \$
26	TOTAL	200 100,00 \$	3 670,00 \$

5. DON\$ ET SUBVENTIONS

Il n'y a eu aucune demande ce mois-ci.

6. INVITATION

Il n'y aucune demande ce mois-ci.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ACHAT DU TERRAIN 6 013 249

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est intéressée à acquérir le lot 6 013 249;

Considérant que monsieur Jean-Luc Couture est intéressé à vendre le lot 6 013 249 à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis veut acquérir le lot 6 013 249 appartenant à monsieur Jean-Luc Couture, d'une superficie de 232 m²;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

L'offre d'achat est de 900 \$ aux conditions suivantes;

La dépense de 900 \$ sera affectée au surplus accumulé de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Formules d'Affaires CCL (418) 685-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2023-08-160



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Le conseil mandate le maire, monsieur Pierre Deslauriers, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents afférents dans le cadre de la vente de l'immeuble désigné.

8.2 MOTION DE FÉLICITATION POUR LES BÉNÉVOLES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que les bénévoles du Comité de développement sont très impliqués dans plusieurs dossiers de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal est fier de leur implication, de leur dévouement; Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de féliciter les bénévoles du Comité de développement pour leur engagement envers la collectivité.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Dépôt du Règlement 370-19 et 403-23 de la municipalité de Labrecque concernant la conduite sécuritaire et la protection de l'Environnement du Lac Labrecque.

9.2 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

9.3 Programme d'aide à la voirie locale PPA-ES

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 299 371,86 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Services forestiers AMEC	13 934,97 \$	Travaux ressourcerie
Aménagement Grenon	2 590,62 \$	Nettoyage saisonnier
Bell mobilité	348,50 \$	Cellulaire
Bureautique FTI	379,62 \$	Papeterie
Canadian Tire	4 687,95 \$	Sel eau potable
Club quad du fjord	2 500,00 \$	Subvention
Cogeco	224,10 \$	Accès réseau
Culligan	1 377,12 \$	Inspection
Devicom	26,88 \$	Configuration courriel
Drumco	626,61 \$	Entretien génératrice
Duncan & Grove	18 068,41 \$	Projet PAFIRS
Environnex	1 903,42 \$	Tests d'eau
Transport Bouchard	59,60 \$	Transport
Fonds d'information sur le territoire	35,00 \$	Droits de mutation
Franklin Empire	38,75 \$	Matériel
GID experts	10 150,46 \$	Projet gestion des actifs
Transport LHC	252,95 \$	Transport
Hydro-Québec	3 446,39 \$	Électricité
Kubota	210,07 \$	Pièces
La Baie moteur	202,31 \$	Pièces
Lettirage La Baie inc.	51,74 \$	Affiche
Linde	82,39 \$	Bail
Marché St-Félix	143,60 \$	Repas
Ministère des finances	233,38 \$	Bail plage
MRC du Fjord-du-Saguenay	47 113,62 \$	Quote-part
Municipalité de Rivière-Eternité	1 472,98 \$	Facture RISIF / Lancement saison tour.
Napa	366,87 \$	Matériel
Nutrinor	2 989,77 \$	Diesel
Pétrole RL	403,48 \$	Essence
Potvin & Bouchard	508,91 \$	Matériel
Régie intermunicipale de sécurité incendie	74 056,02 \$	Quote-part / entretien ménager
Régie des matières résiduelles	2 805,62 \$	Quote-part
Robin Potvin inc.	4 469,73 \$	Matériel
Services sanitaires R. Bonneau	3 111,80 \$	Roll-off
Variété LCR	800,17 \$	Vêtements de travail
Fondation de l'hôpital de La Baie	250,00 \$	Don
FQM	90,47 \$	Assurances
Robert Pigeon, trappeur	847,80 \$	Honoraires
Société canadienne des postes	2 245,78 \$	Timbres
Salaires et cotisations 25-06 au 22-07-2023	96 264,00 \$	
TOTAL	299 371,86 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 7 août 2023.

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

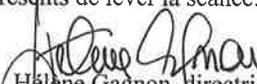


**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 14 août 2023 à l'Hôtel de ville.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Ressources humaines - Embauche
4. **Période des questions**
5. **Levée de l'assemblée**

AVIS DE CONVOCATION

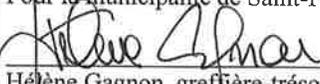
Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 14 août 2023 à l'Hôtel de ville.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. Administration
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Ressources humaines - Embauche
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 10^e jour d'août 2023

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,


Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter le sujet suivant :

- 1- Bail - Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord

3. RÉSOLUTIONS

N° de résolution
ou annotation

Séance
extraordinaire du 14
août 2023

Quorum

Ordre du jour

Avis de convocation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-104/MP

R-2023-08-163



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.1 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE

Monsieur le maire fait un résumé du processus de sélection des candidats pour l'embauche de deux préposés à l'écocentre, il précise que dix (10) personnes ont appliqué sur les postes de préposés à un écocentre.

Considérant les recommandations du comité des ressources humaines :

Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Bergeron, appuyée par le conseiller M. Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De suivre les recommandations du comité des ressources humaines et d'accepter les candidatures de Mme Dominique Potvin et M. Benoît Duchatelle comme préposés à l'écocentre un poste de 25 heures par semaine.
- De conserver les candidatures de MM. Claude Fortin, Richard Tremblay, Sébastien Gagné et Gaétan Laflamme dans une banque pour une période de 12 à 18 mois.

Les contrats de travail font partie de la présente résolution comme s'ils étaient ici reproduits avec une période de probation de six (6) mois.

3.2 BAIL – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD

Considérant la correspondance du président de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, monsieur Philôme Lafrance, datée du 14 août 2023 dans laquelle il sollicitait une rencontre dans les meilleurs délais avec le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis;

Considérant que la rencontre du 1^{er} août 2023 avec le maire de Saint-Félix-d'Otis, monsieur Pierre Deslauriers, et la directrice générale, madame Hélène Gagnon, ne répondait pas à l'attente du président de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord;

Considérant que vous ne reconnaissez donc pas de ce fait la légitimité des représentants de la municipalité que vous avez rencontrés, constituant ainsi un affront au principe démocratique municipal;

Considérant que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord a emménagé son bureau en décembre 2020 à l'Hôtel de ville de Saint-Félix-d'Otis afin d'attendre que les travaux d'agrandissement soient finalisés;

Considérant qu'aucun frais de téléphonie et de location n'ont été facturés à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, ce qui témoigne de la bonne volonté de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et de son désir de collaborer avec la Régie;

Considérant que le 31 août 2021, un contrat de bail a été signé par les représentants de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, stipulant que la première a loué à la seconde lesdits locaux représentant environ 1 400 pieds carrés. À noter que ce contrat de bail a été consenti pour une durée de dix (10) ans, allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2031, pour un loyer annuel de 25 000 \$, plus les taxes applicables, majoré annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation au cours des douze (12) derniers mois.

Considérant que vous nous avez mentionné que la Régie intermunicipale de sécurité du Fjord ne serait pas liée par ce contrat de bail, vu l'absence de résolution autorisant sa signature.

Considérant qu'un fait majeur demeure, à savoir que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord occupe bel et bien lesdits locaux et qu'elle paie le loyer prévu au contrat de bail depuis sa signature, ce fait incontestable nous permet de conclure que le contrat de bail entre les parties est présumé à durée indéterminée (Art. 1853, al. 2 C.c.Q.), de sorte que la municipalité peut en tout temps y mettre fin (art. 1877 C.c.Q.).



N° de résolution
ou annotation

R-2023-08-166

Formules d'Affaires CCL (418) 685-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à la majorité des membres présents, puisque monsieur Karl Routhier s'abstient, de refuser la demande de rencontre du conseil municipal jugeant celle-ci inacceptable, inadmissible et déplorable et qu'elle représente une contestation flagrante et inacceptable de l'autorité du maire de la municipalité;

Il est également résolu que vous adoptiez une résolution ayant pour effet d'entériner le contrat de bail de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord signé le 31 août 2021 et de libérer le bureau occupé par monsieur Couturier, à défaut de quoi le contrat de bail sera résilié à compter de 31 décembre 2023 et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord sera tenue de quitter les lieux d'ici cette date, en payant le loyer pour la période d'occupation en 2023.

Dans un souci pour éviter que la Régie intermunicipale de sécurité incendie subisse quelque préjudice relativement à l'entente conclue avec Ville de Saguenay comme nous vous l'avons mentionné lors de notre rencontre, la municipalité s'engage à fournir un local gratuitement aux préventionnistes.

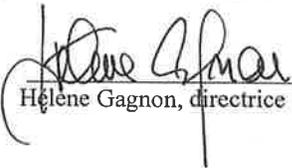
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.